

PLAN D'INTERVENTION (EN CAS D'INONDATIONS)

1. Comité de suivi avec le Centre de sécurité civile

Le comité de prévention-inondations de l'arrondissement travaille en étroite collaboration avec le Centre de sécurité civile de la Ville de Montréal pour apporter les meilleures réponses en cas d'inondations.

2. Surveillance quotidienne du niveau de l'eau

L'arrondissement suit le niveau d'eau à l'aide des données du ministère de la Sécurité publique (MSP) et du CCMU.

3. Préparation des équipements et des matériaux

Divers équipements et accessoires ont été acquis ou loués par l'arrondissement. De même, une demande sera déposée auprès du CCMU pour le renforcement de nos moyens d'intervention, en cas d'inondations.

4. Identification des lieux publics d'intervention

Un plan d'intervention sur carte est déjà conçu. Il sera appuyé par la carte interactive du CCMU. Voici en résumé les secteurs qui seront les plus priorités.

- Rues Paquin, Roy et Jean-Yves : l'intervention priorisée est une digue en sacs de sable
- Rues Roussin et Vermont : préparation du sentier pour se rendre aux maisons et la mise en place d'un service de navette
- Croissant Barabé : mur anti vagues si nécessaire
- Rue St-Martin : l'intervention priorisée est une digue en blocs ou en sacs de sable
- Boul. Gouin (parc Jacques-Cardinal) : digue en sacs de sable
- Parc du portage : digue de protection pour les équipements municipaux
- Parc des maisons mobiles : l'intervention priorisée est l'installation d'un mur anti-vagues
- Rue Joly : service de navette si nécessaire
- L'Île-Mercier : protection de la station de pompage et installation d'une génératrice, installation de toilettes portatives sur l'Île avant la fermeture du pont.

5. Installation des ballons

L'arrondissement a déjà installé 8 clapets :

- Rue Joly;
- Rue Jean-Yves;
- Rue Montigny;
- Rue du Pont à Sainte-Geneviève;
- Rue Paquin (2);
- Rue Roy (2);

Mesures temporaires (ballons) :

L'arrondissement a déjà deux ballons en sa possession. D'autres sont éventuellement attendus. Voici les secteurs qui seront concernés :

- Rue Bellerive à Sainte-Geneviève
- Rue Gilles
- Terrasse Martin
- Croissant Barabé
- Croissant Cardinal (en collaboration avec l'agglomération)

6. Fonctionnement de la distribution du sable aux citoyens

En cas d'inondation, les sacs de sable seront disposés dans le stationnement du parc Eugène Dostie sous la responsabilité de la direction des travaux publics,. Les citoyens devront faire leurs demandes par le 311. Les citoyens peuvent également se procurer du sable par leurs propres moyens.

7. Fonctionnement du Centre socioculturel (bénévoles, nourriture)

La situation de pandémie nous oblige à revoir les façons de distribuer la nourriture et autres services en fonction des recommandations du Gouvernement du Québec et du CCMU. Détails à venir.

8. Fonctionnement de l'hébergement (hôtel, résidences, etc.)

En raison de la pandémie, il n'est pas permis, en cas d'inondations, de faire de l'hébergement temporaire dans les bâtiments municipaux. Nous travaillerons avec le CCMU, le MSP et la Croix-Rouge pour trouver les meilleures réponses. Détails à venir.

Notez que les directives en lien avec la pandémie influenceront la disponibilité et le fonctionnement des ressources (employés municipaux, bénévoles, pompiers, forces armées canadiennes), qui seront invitées, au besoin, à contribuer aux travaux de protection dans les zones touchées à l'arrondissement. Cela implique que les citoyens devront se munir de moyens de protection personnels.